Commune :
ROUEN (540)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 5924G

Document vérifié et numéroté le 28/05/2024
A PTGC Rouen
Par Julien Boyer
Technicien géomètre
Signé

SDIF - PTGC 76
38 Cours Clémenceau
CS 81002

76037 ROUEN CEDEX
Téléphone : 02.32.18.92.11.

sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : DP
Feuille(s) : 000 DP 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 28/05/2024
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé

Par HEBBERT A. - VENTE (2)

Réf. : 15107B
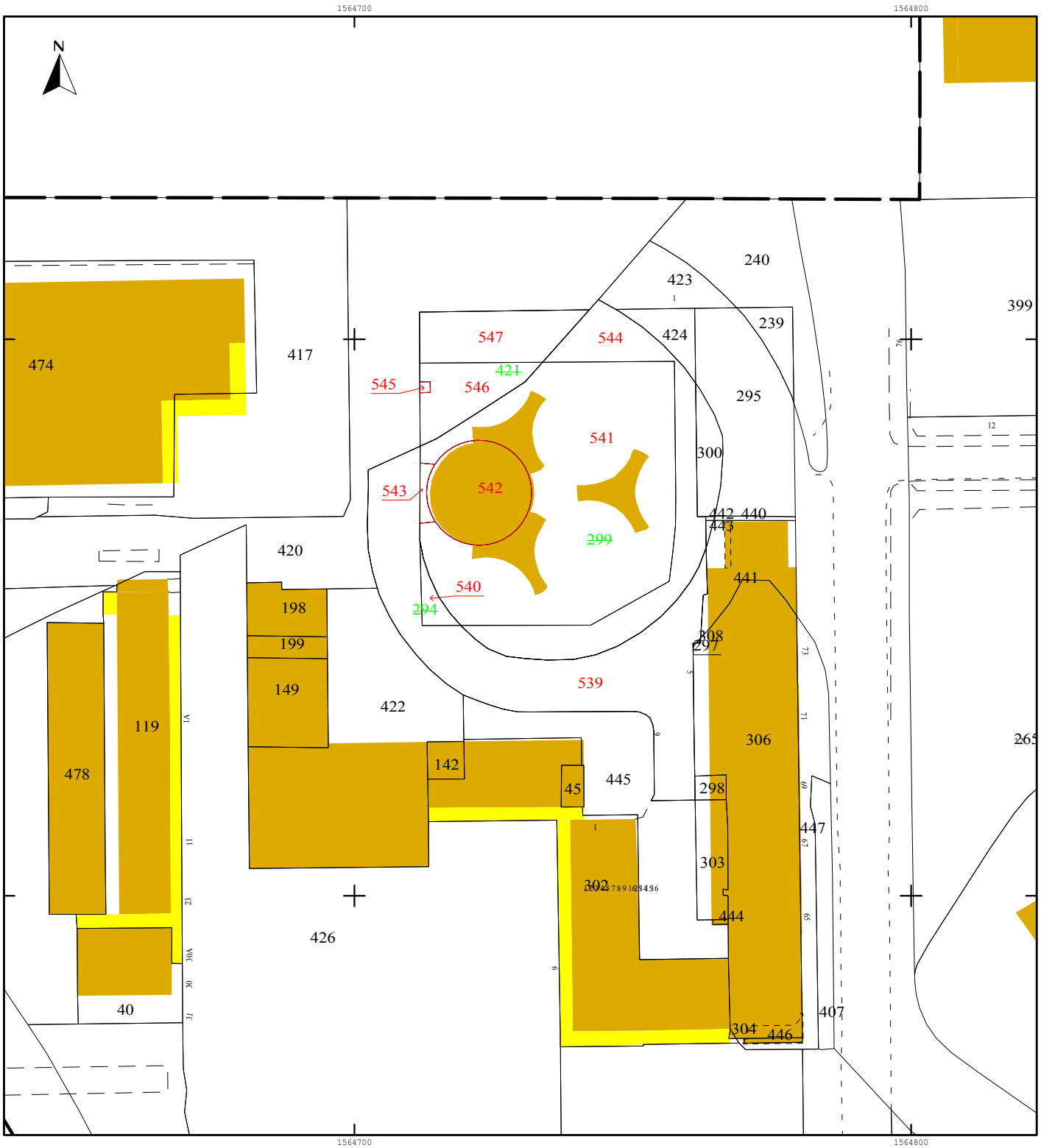
Le 25/04/2024